

# AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que les budgets 2022 des fabriques d'Eglises suivantes ont été votés et approuvés en séance du Conseil communal en date du 26 octobre 2021 :

- Fabrique d'église SAINT FRANÇOIS de Louvain-la-Neuve ;
- Fabrique d'église SAINTS MARIE et JOSEPH d'Ottignies.

Ces documents peuvent être consultés au Service Finances, espace du Cœur de Ville 1 - 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, à partir du 8 novembre 2021.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 3 novembre 2021.

Le Directeur général,



Grégory Lempereur



La Bourgmestre,



Julie Chantry